



## Mia a décroché son premier emploi... et puis?



Mia a 17 ans et elle vient décrocher son premier emploi au café de son université. Elle devra donc faire ses impôts l'année prochaine si elle veut demander des déductions et recevoir des crédits et possiblement un remboursement d'impôt!

### Ça lui donne quoi au juste?

#### **Crédit pour la TPS/TVH**

Elle pourrait recevoir jusqu'à **443 \$** par année en versements du crédit pour la TPS/TVH lorsqu'elle aura 19 ans.

#### **Crédits d'impôt**

Elle pourrait demander dans sa déclaration de revenus et de prestations des crédits d'impôts non remboursables pour réduire l'impôt qu'elle pourrait avoir à payer. Notamment, le montant personnel de base, le montant canadien pour emploi, ses droits de scolarité et ses frais de déménagement (si elle s'est rapprochée d'au moins 40 kilomètres de son lieu d'études). Si elle n'a pas besoin d'utiliser tous ses crédits d'impôt pour réduire son impôt à zéro, elle peut transférer certains d'entre eux à un membre de sa famille admissible ou les conserver pour les demander dans les prochaines années, lorsqu'elle aura de l'impôt à payer.

#### **Remboursement d'impôt**

Aussitôt qu'elle a été engagée, Mia a rempli le formulaire TD1, Déclarations des crédits d'impôt personnels, et l'a remis à son employeur afin qu'il détermine l'impôt à retenir de ses paies. En faisant ses impôts, Mia récupérera une partie de cet impôt si elle en a trop payé dans l'année.

#### **Maximum déductible au titre d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)**

En déclarant son revenu, le maximum déductible au titre d'un REER de Mia pour les années futures sera plus élevé. Cela lui permettra, dans le futur, d'investir plus d'argent pour sa retraite.

### Comment Mia peut-elle faire ses impôts?

**En ligne :** Il s'agit de la façon la plus rapide et facile pour Mia de faire ses impôts! Elle trouvera des logiciels de préparation des déclarations gratuits à [canada.ca/impotnet](https://canada.ca/impotnet). Le logiciel la guidera durant tout le processus. Il fera tous les calculs pour elle et fera en sorte qu'elle ne passe pas à côté de prestations et de crédits auxquels elle pourrait être admissible.

**Par la poste :** Mia peut télécharger une trousse d'impôt, remplir les formulaires et les envoyer à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les trousse d'impôt se trouvent à [canada.ca/impots-trousse-generale](https://canada.ca/impots-trousse-generale).

**Elle pourrait même faire faire ses impôts gratuitement!** Puisque Mia a un revenu modeste et une situation fiscale simple, un bénévole pourrait faire ses impôts à un comptoir d'impôts gratuit. Elle peut déterminer si elle est admissible et trouver un comptoir d'impôts près de chez elle à [revenuquebec.ca/benevoles](https://revenuquebec.ca/benevoles) ou en téléphonant à Revenu Québec ou à l'ARC.

## De quels documents Mia aura-t-elle besoin pour faire ses impôts?

### Feuillets de renseignements fiscaux

Avant la fin de février, l'employeur de Mia lui remettra un feuillet T4, État de la rémunération payée. Si Mia avait eu plus d'un emploi durant l'année, chacun de ses employeurs lui remettraient un feuillet T4.

Le T4 indiquera le revenu que Mia a touché pendant l'année ainsi que l'impôt et les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance emploi que son employeur a retenues de ses paies durant l'année. Elle utilisera ces renseignements pour remplir sa déclaration.

Si Mia ne reçoit pas son feuillet T4 à temps, elle devra utiliser les renseignements de ses talons de paie pour remplir sa déclaration et joindre une copie de ses talons de paie à sa déclaration, si elle envoie sa déclaration par la poste. Si Mia ne reçoit pas son feuillet T4 ou qu'elle le perd, elle peut en demander une copie à son employeur. S'il ne peut pas lui fournir une copie, Mia peut toujours téléphoner à l'ARC pour demander qu'on lui en envoie une par la poste.

Puisque Mia a reçu des pourboires des clients qu'elle a servis, il est possible que son employeur les inclus sur son Feuillet T4. Si non, Mia devra noter les montants de tous les pourboires qu'elle a reçus pendant l'année et les déclarer dans sa déclaration.

### Reçus et documents à l'appui

Pour demander certaines déductions et certains crédits d'impôt, Mia aura besoin de tous ses reçus et ses documents à l'appui. Pour demander ses frais de déménagement, elle aura besoin des reçus qui indiquent les frais qu'elle a payés pour déménager pour ses études. Pour demander ses droits de scolarité, elle aura besoin du formulaire T2202, Certificat pour frais de scolarité et d'inscription, que son établissement d'enseignement lui aura fourni.

Elle devra conserver ces documents pendant 6 ans, au cas où l'ARC demande de les consulter plus tard, même si elle a fait ses impôts en ligne.

## Pour en savoir plus

### En ligne

Renseignements fiscaux pour les étudiants  
[canada.ca/impots-etudiants](http://canada.ca/impots-etudiants)

Crédit pour la TPS/TVH  
[canada.ca/credit-tps-tvh](http://canada.ca/credit-tps-tvh)

Préparez-vous à faire vos impôts  
[canada.ca/impots-preparez-vous](http://canada.ca/impots-preparez-vous)

Comprendre les impôts  
[canada.ca/comprendre-impots](http://canada.ca/comprendre-impots)

Mon dossier  
[canada.ca/mon-dossier-arc](http://canada.ca/mon-dossier-arc)

Formulaires et publications  
[canada.ca/arc-formulaires](http://canada.ca/arc-formulaires)

Économie clandestine  
[canada.ca/impots-economie-clandestine](http://canada.ca/impots-economie-clandestine)

### Par téléphone

Questions sur les prestations  
**1-800-387-1194**

Pour toute autre question  
et pour obtenir des formulaires  
**1-800-959-7383**

Revenu Québec  
**1-800-267-6299**

Agence du revenu du Canada  
@AgenceRevCan



**Ne vous faites pas avoir!** Prenez garde aux stratagèmes de fraude fiscale. Si vous recevez un appel ou un courriel qui semble être une arnaque, c'est probablement le cas! En cas de doute, communiquez avec l'ARC. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-prevention-fraude](http://canada.ca/impots-prevention-fraude).